



## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2016/199/DPDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction de l'organisation et de la performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

| N° du cas | Portée de la délégation de signature  | Domaine concerné  | Prénoms et noms des délégataires de signature | Fonctions dans l'Etablissement                        |
|-----------|---|---|---|---|
| 1         | Capacité à <u>engager</u> l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale, <u>et</u> à <u>certifier</u> des services faits, des factures ou des indus | Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |   |   | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |
| 3         | Capacité à <u>certifier</u> des frais définitifs de déplacement   | Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)  | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |   |   | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |
| 4         | Capacité à <u>liquider</u> des factures clients, des titres de recette ou toutes écritures de correction sur titre  | Recettes de fonctionnement et d'investissement  | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |   |   | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction de l'organisation et de la performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

| N° du cas | Portée de la délégation de signature   | Absence ou empêchement  | Domaine / périmètre                              | Prénoms et noms des délégataires de signature | Fonctions dans l'Etablissement                        |
|-----------|--|---|--|---|---|
| 1         | Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la Direction ou du Service, à l'exclusion du courrier parlementaire | En cas d'absence ou d'empêchement de François RABOISSON pour le domaine ci-contre : | Direction de l'organisation et de la performance | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |  |   |  | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |
| 2         | Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence  |   | Direction de l'organisation et de la performance | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |  |   |  | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |
| 3         | Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur primaire             |   | Direction de l'organisation et de la performance | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |  |   |  | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |
| 4         | Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur secondaire           |   |  | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
| S5        | Capacité à signer les notes de services relevant de la Direction ou du Service   |   |  | François RABOISSON                            | Directeur de l'organisation et de la performance      |
|           |  |   |  | Pierre CORRADINI                              | Chef du service pilotage et performance des processus |

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision antérieure.  
Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

Fait à Limoges,  
le

**14 OCT. 2016**

Président directeur général (original)

Ampliation :  
Agent comptable

  
Stéphane LE MOING

Copies :  
M. François RABOISSON  
M. Pierre CORRADINI

DRH  
DFJL